

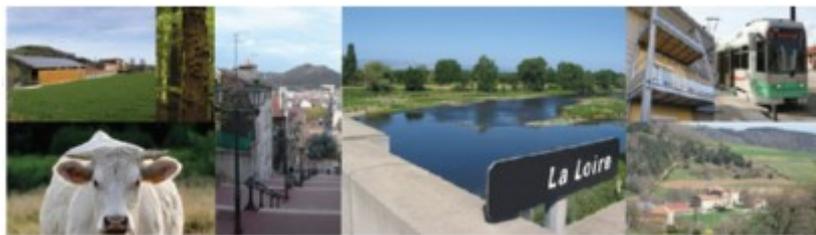


**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale des
Territoires de la Loire**

e-LISE@ 42



**La e-Lettre d'Information du SEADER de la Loire – N° 114
Le 3 janvier 2022**

Editorial

La Direction départementale des territoires vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2022.

La campagne de télédéclaration des aides animales commence par la même occasion.

Télédéclaration des aides animales 2022

La télédéclaration des aides animales se fait exclusivement sur TelePAC :

www.telepac.agriculture.gouv.fr

Les demandes d'**aides ovines (AO)** et d'**aides caprines (AC)** sont ouvertes du **1^{er} au 31 janvier 2022** inclus, sans pénalités de retard.

Les demandes d'**aides bovines (ABA, ABL, VSLM)** sont ouvertes du **1^{er} janvier au 16 mai 2022** inclus, sans pénalités de retard.

Les notices sont disponibles sur TelePAC :

<https://www.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/html/public/aide/formulaires-2022.html>

Pour toutes questions complémentaires vous pouvez joindre Mesdames ABRIAL (04 77 43 34 95, pascale.abrial@loire.gouv.fr) et FAYOLLE (04 77 43 34 79, virginie.fayolle@loire.gouv.fr) au SEADER.

Obligation SIRET

En 2022, l'obligation d'avoir un numéro SIRET s'étend aux demandeurs des aides animales. Son absence ne vous empêchera pas de faire votre télédéclaration. Néanmoins votre dossier ne sera pas éligible lors de l'instruction.

Pour obtenir un numéro SIRET, il est nécessaire de se rapprocher du Centre de formalité des entreprises (CFE) à la Chambre d'agriculture.

Seules les personnes physiques, les groupements de personnes physiques, et les personnes morales autres que les sociétés, qui n'emploient pas de salariés, et qui n'ont pas d'activité de production qu'ils vendent, peuvent par dérogation, ne pas avoir de SIRET.

Si tel est votre cas, il faudra joindre à votre télédéclaration un courrier

**Télédéclaration
des aides
animales 2022**

**Obligation
SIRET**

**Nouveaux
mots de passe**

**Paiement des
aides PAC 2021**

indiquant les raisons pour lesquelles vous n'avez pas de SIRET, ainsi que toutes les pièces permettant de justifier de votre situation.

Nouveaux mots de passe

Si, depuis fin octobre, vous ne vous êtes pas encore connecté à votre compte telePAC avec le code pour l'année 2022, il vous sera demandé de choisir un nouveau mot de passe. Pour cela vous aurez besoin de votre code telePAC qui vous a été envoyé par courrier.

Paiement des aides PAC 2021

Paiements à venir

- Fin janvier :
 - soldes ABA et ABL (aides aux bovins allaitants et laitiers)
- Février :
 - Aides couplées végétales : soja, protéagineux, légumineuses fourragères, chanvre
 - Aide à l'assurance récolte
- Mars :
 - VSLM (aide aux veaux sous la mère et aux veaux bio)
 - MAEC et BIO (mesures agro-environnementales et climatiques)

Bonne réception.

e-LISE@ 42

Crédits photos : DDT42

Directrice de la publication : Elise Régnier

Pour consulter les anciens numéros d'e-LISE@ 42 : www.loire.gouv.fr